

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

**Publication sur Internet de l'état de la société Swissair Schweizerische Luftverkehr AG au 5 octobre 2001**

Küsnacht-Zurich, le 14 février 2003. Au début de la semaine, le commissaire du groupe Swissair, Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, a publié sur son site Web ([www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)) l'état de la société Swissair Schweizerische Luftverkehr AG au 5 octobre 2001. Les créanciers ont fait valoir des créances se chiffrant par milliards. Cependant, seule une fraction de ces créances a été reconnue par la société. L'examen des créances n'aura lieu que dans le cadre de la procédure de collocation. Compte tenu des actifs, d'un montant estimé d'environ CHF 472 millions, le dividende s'établira vraisemblablement dans une fourchette comprise entre 0% et 6%, selon le résultat de l'examen des créances.

\*\*\*

**Pour de plus amples renseignements**

- Site Web du commissaire: [www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88